CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 17 mai 2024 par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif à l'octroi d'avances par la Société wallonne du Logement aux Sociétés de Logement de Service public', portant le numéro 76.517/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 23 mai 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-CDFYJFAAB-HGFBHVT‡